

Solidaire de la filière aviaire

L'influenza aviaire frappe très durement la filière « palmipèdes à foie gras » de notre département depuis la détection du premier cas en Dordogne le 24 novembre 2015.

Le Département des Landes a réservé 5 M€ de crédits de soutien.



Un enjeu majeur

Notre département est à ce jour le 1^{er} producteur national de foie gras (25 % de la production nationale) ; il représente environ 40 % du potentiel de production de la « zone de restriction » mise en place pour l'influenza aviaire dans 18 départements du Sud-Ouest. 90% de la production landaise est en outre réalisée sous signe officiel de qualité. En particulier, 14% de la production départementale est sous cahier des charges Label Rouge ou production fermière, soit un cycle long de production presque spécifique à ce département.

Solidarité nationale

Compte tenu des enjeux et de l'importance de cette crise, le gouvernement et les services de l'État ont annoncé la mobilisation d'une enveloppe de 130 M€ destinée à indemniser les pertes des producteurs agricoles et des entreprises d'accouvage.

Une avance correspondant à au moins 50% de la perte estimée, sur la base du nombre d'animaux non produits et d'un forfait fixé pour chaque type de production, sera versée d'ici à la fin du mois de mai aux éleveurs, le solde le sera une fois l'impact réel connu. Les aides à destination des accouveurs seront également déployées en mai.

Ont aussi été décidées des aides pour les entreprises touchées par les mesures de dépeuplement, sous forme d'indemnisation - ce qui n'était pas acquis au départ des négociations. L'intervention directe d'Henri Emmanuelli auprès du Premier ministre et des ministres de l'Agriculture et de l'Économie a fait bouger les lignes : les entreprises de l'aval (abattage, transformation, transport, fabricants d'aliments pour volaille...) devraient ainsi bénéficier d'un effort global de 120 M€, via un dispositif d'apport de trésorerie pour les PME-PMI transformable en subvention suivant les pertes 2016.

Le Département mobilise 5 M€

Le Département a voté le 8 février 550 000 € de crédits (350 000 € en fonctionnement et 200 000 € en investissement) en faveur des éleveurs et filières avicoles, dans le cadre du plan de soutien élaboré par l'État et la Région, en complément des dispositifs d'indemnisation.

Il a également réservé 1,5 M€ pour soutenir les entreprises landaises du secteur de l'accouvage, par l'attribution d'avances remboursables. La commission permanente du Conseil départemental a déjà débloqué 637 500 € pour trois dossiers validés par le CODEFI (Comité Départemental d'Examen des difficultés de Financement des entreprises).

Le Département a par ailleurs constitué une provision de 3 M€ pour le soutien aux entreprises.

Département des Landes
23 rue Victor-Hugo
40025 Mont-de-Marsan cedex
Tél. : 05 58 05 40 40

Contact presse
Mathilde Charon-Burnel
Tél. : 05 58 05 40 32
06 72 56 12 82
Mél. : presse@landes.fr

landes.fr

Les Landes, le Département XL

